

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2017

DCM N° 17-07-06-POINT DIVERS 1

Objet : MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION – CREATION, FIXATION DE SA DUREE ET COMPOSITION.

Rapporteur : M. le Maire.

Des élus de la majorité, dans un texte datant du 6 juillet 2017 adressé au Maire de Metz, demandent la création d'une mission d'information et d'évaluation afin de recueillir des éléments d'information sur les différentes cessions immobilières réalisées ces dernières années et celles projetées.

L'article 59 du Règlement Intérieur précise que la demande d'une mission d'information et d'évaluation doit être faite par un sixième des membres du Conseil Municipal.

11 élus ayant fait cette demande, il convient désormais de se prononcer sur la création ou non d'une telle mission d'information et d'évaluation.

S'agissant plus particulièrement de la création d'une telle mission, l'article L2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris à l'article 59 du Règlement Intérieur, précité exige que les éléments d'information à recueillir portent sur « une question d'intérêt communal » ou procèdent « à l'évaluation d'un service communal ».

L'intérêt communal lié à la cession du patrimoine immobilier municipal ne faisant ici aucun doute, il est donc proposé d'accueillir favorablement cette demande de création d'une telle mission, avant d'en fixer la durée (cette dernière ne pouvant excéder 6 mois) et d'en arrêter la composition conformément à l'article 62 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Une telle mission doit être composée de 6 membres au total, à raison du Maire ou de son représentant en qualité de Président et de 5 membres à désigner au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L2121-22-1,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Metz pris notamment en ses articles 59 et suivants,

VU la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation formulée par 11 élus de la majorité visant à recueillir des éléments d'information sur les différentes cessions immobilières réalisées par la Ville de Metz ces dernières années et celles projetées.

VU que les éléments d'information à recueillir par cette dernière doivent nécessairement porter sur « une question d'intérêt communal »,

VU que tout ce qui tient à la vente des biens immobiliers municipaux est d'intérêt communal,

CONSIDERANT l'utilité qu'il y a de créer en conséquence une telle mission d'information et d'évaluation avant d'en fixer la durée et la composition au sens de l'article 62 du règlement intérieur du Conseil Municipal précité.

CONSIDERANT la possibilité qu'il y a de procéder à ces désignations au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CREER** une Mission d'Information et d'Évaluation afin de recueillir des éléments sur les différentes cessions immobilières réalisées ces dernières années par la Ville de Metz et celles projetées.
- **DE FIXER** la durée de cette mission à 4 mois.
- **D'ELIRE** à la représentation proportionnelle 5 membres titulaires du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette Mission d'Information et d'Evaluation en sus de Monsieur le Maire ou de son représentant, Président de droit.
- **DE DECIDER** que ces désignations interviendront au scrutin public.
- **DE DESIGNER** à cet effet :

Président : Monsieur le Maire ou son représentant (Madame Isabelle KAUCIC)

- Monsieur Gilbert KRAUSENER
- Monsieur Bernard HEULLUY
- Monsieur William SCHUMAN
- Monsieur Jean-Louis LECOCQ
- Madame Bérangère THOMAS

- **DE DESIGNER** parmi ces 5 membres élus, en qualité de rapporteur des travaux de la Mission : Madame Bérange THOMAS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

Service à l'origine de la DCM : Affaires Juridiques
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
Suivent les signatures au registre